

VILLE DE SALON-DE-PROVENCE
CONSEIL MUNICIPAL DU 23/10/2023
RAPPORT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES



ORGANISATION DU RAPPORT

I.	Éléments de contexte.....	3
	Le contexte économique général	3
	La situation des marchés financiers	4
II.	Premiers éléments sur l'exécution du budget 2023	4
III.	Le suivi de la prospective financière 2021-2026	6
	Le suivi de la prospective financière en matière d'épargne nette	6
	Le suivi de la prospective financière en matière de dette	8
IV.	L'établissement d'une prospective financière réactualisée	9
V.	Point d'étape sur le plan pluriannuel d'investissement 2021-2026.....	11
VI.	Les orientations spécifiques à l'exercice 2024	12
VII.	Éléments relatifs au personnel communal	13
	Structure des effectifs au 1 ^{er} octobre 2023 pour le Budget principal de la commune exclusivement.....	14
	Dépenses de personnel - Masse salariale	17
	Durée du temps de travail.....	18
VIII.	Les éléments relatifs aux budgets annexes de la commune.....	19
	1. Les données financières relatives au budget annexe de la restauration collective (BA RC)	19
	Les éléments relatifs aux personnels affectés au budget annexe de la restauration collective (BA RC) .	20
	2. Les données financières relatives au budget annexe du Centre de Formation des Apprentis.	20
	Les éléments relatifs aux personnels affectés au budget annexe du CFA	21
	3. Les données financières relatives au budget annexe du Théâtre.....	22
	Les éléments relatifs aux personnels affectés au budget annexe du Théâtre	22

I. Éléments de contexte

Le débat d'orientation budgétaire pour la préparation du budget 2024 se tient un contexte mondial et économique très évolutif. Il convient donc de le rappeler avant d'aborder les orientations communales.

Le contexte économique général ¹

Selon les projections macroéconomiques de la Banque de France de septembre 2023, l'économie française parviendrait à sortir progressivement de l'inflation sans récession, même si un contexte international peu favorable pèserait sur la reprise. Pour l'année 2023, portée par une croissance soutenue au premier semestre, la prévision de croissance du PIB est établie à 0,9 %. Ensuite, la révision à la hausse des prix de l'énergie, et surtout celle à la baisse de la demande mondiale adressée à la France, conduisent à abaisser légèrement les prévisions pour les années 2024 (0,9 %) et 2025 (1,3 %). Après avoir atteint son pic début 2023, l'inflation totale continuerait de refluer pour s'établir à 4,5 % sur un an au quatrième trimestre de cette année. En effet, les nouvelles hausses des prix de l'énergie de l'été 2023 sont différentes de celles observées en 2022 et seraient, d'après les anticipations actuelles des marchés, temporaires. L'inflation baisserait clairement sur tout l'horizon de la prévision.

Les nouvelles hausses des prix de l'énergie de l'été 2023 sont sans commune mesure avec celles observées en 2022 lorsque les conséquences de l'invasion russe en Ukraine se sont manifestées.

La hausse des prix des produits manufacturés reviendrait, elle aussi, rapidement sur un rythme modéré à partir du second semestre 2023, traduisant la poursuite du net recul des prix de production de l'industrie entamé au premier semestre, à la suite de celui des prix d'importation. La hausse des prix des services serait en revanche plus persistante, tirée plus durablement par les salaires, sous l'impulsion notamment des revalorisations du Smic et des salaires négociés au niveau des branches d'activité. In fine, la hausse des prix des services atteindrait de façon retardée son pic au quatrième trimestre 2023, avec un glissement annuel de 4,5 %, et ne commencerait globalement à ralentir que début 2024.

En 2024, sous l'hypothèse d'accalmie sur les prix des matières, l'ensemble des composantes de l'inflation se replierait. La contribution principale à l'inflation viendrait alors des prix des services, soutenus par les hausses retardées des salaires et des loyers et par la poursuite du rétablissement

¹ La présentation qui suit est extraite du Rapport d'orientations budgétaires de la Métropole Aix-Marseille-Provence, présenté au Conseil métropolitain le 12 octobre 2023.

attendu des marges dans certains sous-secteurs des services. En moyenne annuelle, l'inflation totale reculerait à 2,6 % et l'inflation hors énergie et alimentation diminuerait plus lentement, à 2,8 %.

La situation des marchés financiers

Après plusieurs années d'une politique monétaire ultra-accommodante, avec des rachats massifs d'actifs et plusieurs baisses de taux consécutives, en 2022, la BCE a décidé de procéder à différentes augmentations de taux d'intérêts pour freiner l'augmentation des prix. Et c'est ainsi que le taux de refinancement de la BCE est passé de 0,5% à 4,5% en quelques mois seulement (dernière hausse annoncée en septembre 2023).

Ces hausses ont fortement impacté les taux de financement des différents acteurs économiques. C'est ainsi que les collectivités locales ayant une dette indexée sur les taux variables tels que l'Euribor, l'Ester ou encore le Livret A ont vues leurs charges financières augmenter de manière significative.

En quelques mois seulement, le Livret A est passé de 0,5% en janvier 2022 à 3% en août 2023. Un taux du Livret A, trop élevé serait préjudiciable à l'activité et la croissance économique. Raison pour laquelle en juillet 2023, le ministre de l'Économie, Bruno Le Maire a annoncé que le taux du Livret A resterait figé à 3% jusqu'en janvier 2025 et cela afin de ne pas mettre en difficulté une partie de l'économie française.

II. Premiers éléments sur l'exécution du budget 2023

Alors que l'exercice 2023 n'est pas encore achevé, des premières tendances peuvent apparaître. Grâce au travail des services municipaux en partenariat avec les services de la Direction générale des Finances publiques, ainsi qu'avec l'appui du cabinet Ressources consultants finances, le suivi de l'exécution du budget municipal ainsi qu'un exercice d'anticipation permettent d'établir les constats suivants.

Pour la section de fonctionnement, une hausse importante des produits de fonctionnement courant apparaît (environ + 4,6 millions d'€ par rapport au CA 2022). Cette évolution s'explique par l'actualisation des bases fiscales sur l'année (+ 7,1%) qui génère pour la commune un surcroît de recettes fiscales sans que le taux d'imposition communal n'ait été augmenté. Par ailleurs, la ville prévoit de percevoir d'ici la fin de l'exercice la dotation de compensation de l'inflation, prévu par la loi de finances rectificatives du 16 août 2022. Au moment de la rédaction du présent rapport d'orientations budgétaires, le bénéfice de cette dotation exceptionnelle estimée à environ 2,7 millions d'€ pour Salon-de-Provence n'a pas été confirmée par les services de l'Etat. Néanmoins,

cette dotation étant calculée selon des critères basés notamment sur l'évolution de l'épargne brute de chaque collectivité territoriale, la commune a pu en établir une projection dans l'attente de son attribution définitive.

En dehors de ces deux produits de fonctionnement dont l'évolution conjoncturelle explique l'évolution globale des produits de fonctionnement courants, les autres types de recettes sont stables. Une attention devra toutefois être portée aux droits de mutation, dont la diminution pourrait être sensible dès l'exercice 2023 compte-tenu de l'évolution du marché immobilier local (estimation de -16% à -20% de recettes).

Il est à noter qu'en 2023, l'ensemble métropolitain entre en phase de sortie du bénéfice du Fonds de péréquation intercommunal et communal (FPIC). En effet, la Métropole se situe au rang 747 et le dernier ensemble intercommunal éligible est au rang 745. Cela entraîne une diminution progressive du reversement avec une attribution de 90%, 70%, 50%, et 25% du reversement perçu l'année précédant la perte d'inéligibilité (2022 pour AMP). Pour rappel, il s'agit d'une recette importante pour la commune qui a perçu 605.000€ à ce titre en 2022.

En parallèle de cette évolution des produits de fonctionnement courant, les charges de fonctionnement devraient être marquées en 2023 par une hausse d'environ 3 millions d'euros par rapport au compte administratif 2022 qui avait été lui-même marqué par une hausse déjà importante. En 2023, les charges à caractère général (chapitre 011) ne constituent pas le facteur d'explication principal de cette évolution. En effet, la stabilisation haute des prix de l'énergie couplée aux mesures décidées fin 2022 ont permis d'éviter une nouvelle augmentation de ce poste de dépenses. Pour justifier l'augmentation projetée des dépenses de fonctionnement en 2023, deux types de dépenses doivent être observés. D'abord, les charges de personnel, en forte augmentation prévisionnelle eu égard aux mesures décidées nationalement et ce malgré une stabilisation des effectifs (+1,3 M €). Le second facteur résulte des participations portées par le budget principal de la ville à destination d'autres budgets communaux (+2,3 M €). En effet, en plus de la création du budget annexe du « Théâtre Armand et de son territoire communal » qui bénéficie en 2023 d'une première participation, il a été nécessaire d'augmenter les participations à deux autres budgets : celui du CCAS marqué par les effets du contexte économique générant une hausse de l'activité portée par ces services ainsi que celui de la Restauration collective compte-tenu de la très forte augmentation des dépenses d'alimentation dans le contexte inflationniste.

Pour la section d'investissement, après deux exercices 2021 et 2022 marqués par un haut niveau de crédits de paiement, l'année 2023 exigeait une diminution du volume d'investissement compte-tenu du resserrement des capacités d'autofinancement de la commune. Par conséquent, les

dépenses d'équipement de la commune avoisineront en 2023 les 10,3 millions d'€. Cela signifie que la commune aura mis en œuvre la quasi-totalité du volume d'investissement prévu au budget primitif. C'est notamment le recours à un haut niveau de subventionnement qui l'aura permis cette année, la commune visant une cible de près de 32% de financement de son volume d'investissement en 2023. L'emprunt de cet exercice devrait rester limité, grâce notamment à un choix proposé par la municipalité de consacrer la dotation exceptionnelle de l'État à percevoir en 2023 au désendettement.

III. Le suivi de la prospective financière 2021-2026

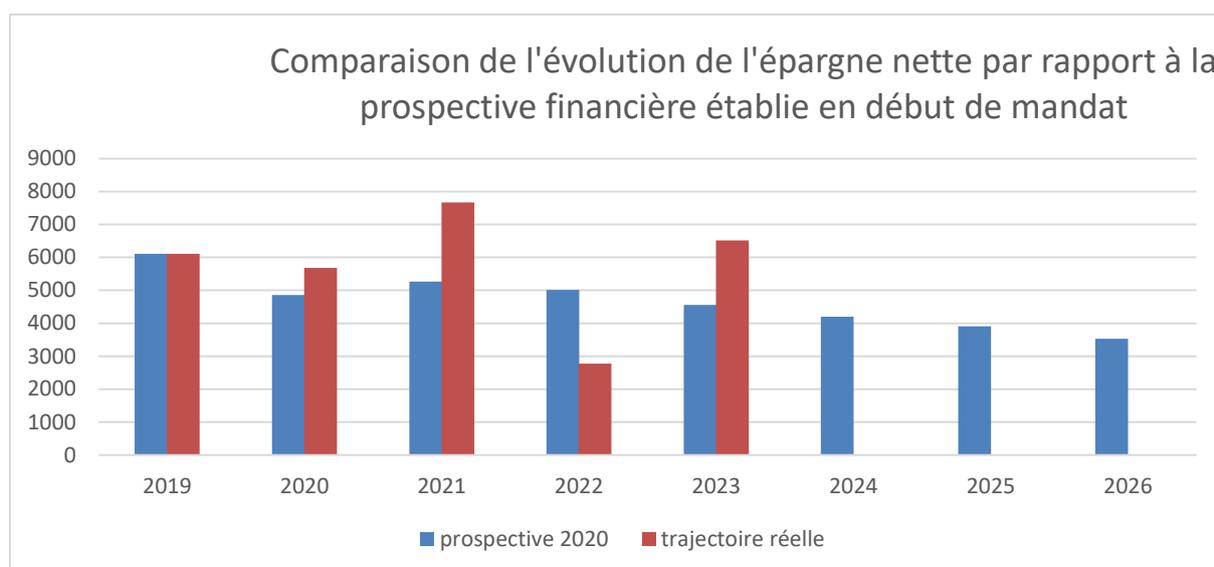
Comme cela avait pu être indiqué lors du rapport d'orientations budgétaires pour 2021, l'établissement d'une prospective financière pour la durée du mandat visait notamment à disposer d'une base de comparaison afin d'apprécier les éventuels écarts à la trajectoire et d'envisager, si nécessaire, des mesures correctrices.

Le travail présenté dans ce rapport d'orientation budgétaire a été établi grâce au concours des services municipaux ainsi que du cabinet RESSOURCES CONSULTANTS FINANCES qui conseille la collectivité en matière de prospective.

Le suivi de la prospective financière en matière d'épargne nette

Les choix stratégiques posés en 2020 reposaient sur une volonté forte² : une évolution des charges de fonctionnement inférieure à l'augmentation des ressources de fonctionnement, afin de maintenir l'épargne nette de la commune autour de 5 millions d'€ de sorte à permettre la réalisation d'un plan d'investissement de 85 millions d'€. Compte-tenu de la forte dégradation de la section de fonctionnement observée en 2022 et prolongée en 2023 (en dehors de la perception de la dotation exceptionnelle de l'État), il convient d'observer prioritairement l'évolution de l'épargne nette projetée en 2023 par rapport à la trajectoire initiale envisagée pour le mandat 2021-2026.

² Document de travail cabinet Ressources consultant du 5 octobre 2020.



En 2022, l'augmentation des charges de fonctionnement corrélée à une bien moindre évolution des ressources a entraîné une forte diminution de l'épargne nette. Celle-ci, stabilisée autour de 5 millions d'€ lors du mandat précédent a pu atteindre 7,7 millions d'€ en 2021. Or, compte-tenu des nouveaux équilibres provoqués par le contexte économique et notamment énergétique en 2022, l'épargne nette affiché par l'exercice 2022 est de 2,7 millions d'€. Il s'agissait là d'une brutale et importante dégradation.

En 2023, l'épargne nette de la collectivité cessera de diminuer pour des raisons contrastées. En effet, la perception de la dotation exceptionnelle de l'État pour compenser les effets de l'inflation en 2022 viendra majorer ce paramètre d'environ 2, 2,7 millions d'€. L'épargne nette structurelle de la commune sera donc plutôt proche des 4 millions d'€. Ce niveau permet de la rapprocher de la trajectoire initialement fixée en 2021 pour la durée du mandat et qui donnait une cible d'épargne nette de 4,5 millions d'€ pour 2023 (scénario prospective 2020).

Deux éléments peuvent être déduits de cet écart entre la trajectoire initiale et celle réelle. D'abord, les effets du nouveau contexte économique apparu en 2022 se prolongent, démontrant que l'inflation et l'explosion des prix de l'énergie perturbent dans la durée les équilibres budgétaires de la commune. Il est d'ailleurs à noter qu'en 2020 et 2021, l'épargne nette réelle dépassait celle ciblée par la trajectoire. La commune connaît donc une inversion avérée de sa capacité à dégager une épargne nette structurelle conséquente et en progression régulière depuis près d'une décennie. Ensuite, il est à noter qu'un effet nouveau vient éroder l'épargne brute de la commune : l'augmentation du remboursement de la dette en capital et des intérêts d'emprunt. En effet, compte-tenu du contexte relatif aux marchés financiers précédemment décrit ainsi que de

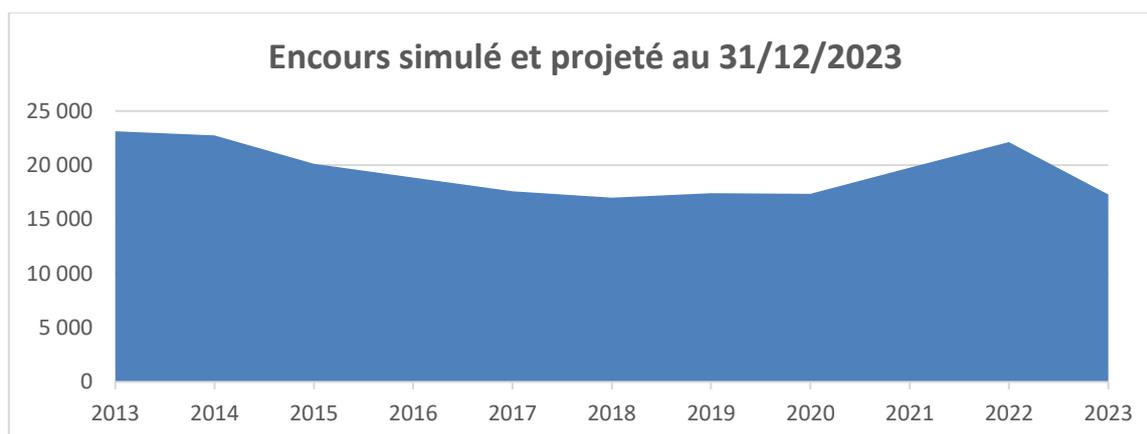
l'augmentation du stock de dette de la collectivité en 2021 et 2022, ce paramètre nouveau doit être intégré pour éviter que ce phénomène vienne impacter durablement la capacité de la commune à investir.

Le suivi de la prospective financière en matière de dette

Parmi ses choix stratégiques, le Conseil municipal a choisi de désendetter progressivement la commune. Il convient donc de suivre l'évolution de l'endettement. La dette de la commune reste classée 1A d'après la classification GISSLER.

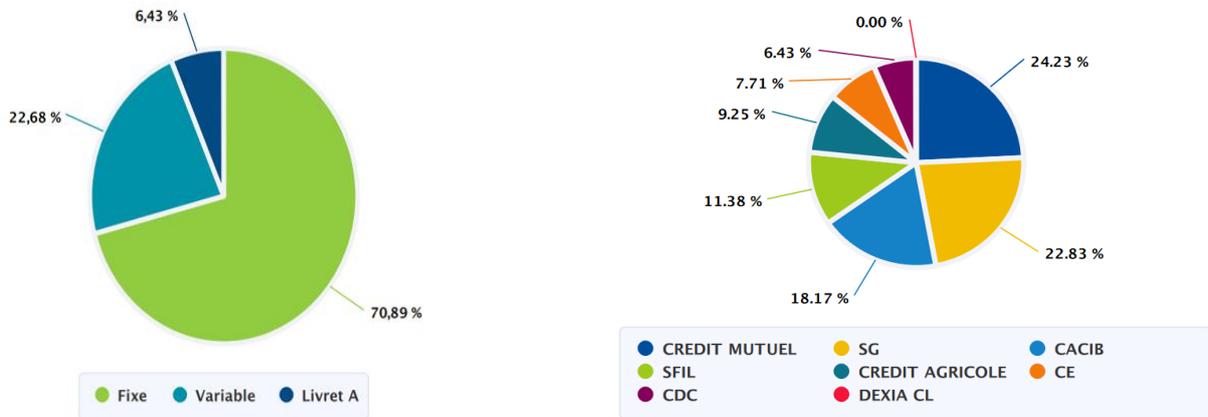
K€	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022
Encours au 31.12	23 134	22 742	20 139	18 859	17 586	17 000	17 418	17 352	19 765	22 129
Épargne brute	5 323	7 058	7 720	7 869	6 744	7 495	7 905	7 456	9 174	4 335
ENCOURS au 31/12 / ÉPARGNE BRUTE	4,3	3,2	2,6	2,4	2,6	2,3	2,2	2,3	2,2	5,1

En 2021, la commune avait justifié l'augmentation de l'endettement de manière exceptionnelle afin de financer l'acquisition par la ville du terrain prévu pour le futur Centre hospitalier du Pays salonais. En 2022, une augmentation de l'endettement a été nécessaire pour compenser la dégradation de l'épargne nette. Cette évolution sur 2021 et 2022 a conduit, en matière d'endettement, à s'écarter d'une trajectoire initiale basée sur le désendettement régulier de la commune.



En 2023, la commune pourra se désendetter et revenir à un niveau d'endettement équivalent à celui de 2020. Pour cela, il est fait le choix de consacrer la perception de la dotation exceptionnelle de l'État au désendettement de la commune. Ce choix pourra être débattu dans le cadre du débat d'orientations budgétaires basé sur le présent rapport, compte-tenu des perspectives

permises par un tel désendettement pour la fin du mandat (nouvelle capacité d'endettement, diminution du remboursement annuel en capital).



Les deux graphiques ci-dessus (répartition du stock de dette par type de dette, à gauche, et par prêteur, à droite) ont été établis au 10 octobre 2023 et tiennent donc compte de deux emprunts de 5,4 millions d'€ déjà remboursés au cours de l'année 2023³.

IV. L'établissement d'une prospective financière réactualisée

Le débat d'orientation budgétaire pour 2024 doit notamment permettre d'ajuster à nouveau la prospective financière, compte-tenu des évolutions rapides de la conjoncture économique et de ses effets sur le budget principal de la commune.

Pour proposer une nouvelle trajectoire actualisée jusqu'à la fin du mandat, la municipalité souhaite maintenir l'application des 4 choix stratégiques approuvés pour le mandat lors du Conseil municipal du 25 juin 2020 :

1. Refuser l'augmentation des impôts ;
2. Maitriser l'autofinancement pour accroître la capacité d'investissement ;
3. Un recours raisonné à l'emprunt ;
4. Mobiliser les recettes extérieures.

³ Données Finance active issues du logiciel de suivi de la dette au 10/10/23 tenant compte des mouvements revolving

De même, afin d'établir la prospective actualisée, plusieurs hypothèses de contexte ont été établies :

- les bases fiscales seront actualisées chaque année au rythme de l'inflation constatée (règle légale actuellement en vigueur) ;
- la non-reconduction de la dotation exceptionnelle dont la ville devrait bénéficier en 2023 pour compenser les effets de l'inflation constatée en 2022 ;
- la stabilisation des produits de fonctionnement hors fiscalité, et la stabilisation des droits de mutation sur la base 2023 ;
- la perte d'éligibilité de la ville de Salon de Provence à la DNP (0,4M€) et au FPIC (0,6M€) ;
- l'évolution des charges de fonctionnement courantes limitée à l'inflation prévisionnelle au niveau national.

Dans ce contexte et compte-tenu de ces hypothèses, la prospective financière 2021-2026 peut être actualisée ainsi :

	2021	2022	2023	2024	2025	2026
Ev° Taux d'imposition	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%
Produits de Fonctionnement	71 820	70 820	77 424	73 776	74 788	75 590
Ev° nominale Charges fct courant	1,8%	5,0%	4,9%	-1,2%	1,9%	1,2%
Charges de fonctionnement courant	61 835	64 941	68 147	67 360	68 633	69 427
Ch. exceptionnelles et provisions	567	1 231	435	220	220	220
Annuité de dette*	1 748	1 869	2 326	2 381	2 303	2 659
Ch. de Fonctionnement y.c. annuité de dette	64 150	68 041	70 908	69 961	71 157	72 307
Epargne nette	7 671	2 779	6 516	3 815	3 631	3 283
Var Excédent	70	-1 985	894	180	-65	-63
Dépenses d'investissement hors dette	22 184	17 275	15 771	13 440	17 530	17 250

Pour tenir cette prospective de mandat réactualisée, deux paramètres nécessiteront une **vigilance renforcée**. Leur respect conditionnera la capacité à atteindre les objectifs, notamment d'investissement, toutes choses étant égales par ailleurs.

Il s'agit d'abord des **charges de fonctionnement courant, dont la maîtrise s'avèrera particulièrement importante**. Dans un contexte inflationniste, marqué par ailleurs par la succession de mesures nationales en matière d'évolution des traitement des fonctionnaires, le cadre fixé par la prospective est particulièrement strict. Il nécessitera de nouveau, dès 2024 et dans la poursuite des mesures prises les mois précédents, de trouver des pistes d'économies nécessaires face à chaque nouveau projet générant une dépense de fonctionnement.

Il s'agit ensuite de **veiller aux financements des investissements en multipliant les sources : emprunt, cessions, subventions**. En effet, la prospective présentée mérite une précision quant au niveau d'investissement projeté. Pour atteindre la capacité de 13,4 millions d'€ de dépenses d'investissement en 2024, puis 17,5 millions d'€ en 2025 et 17,2 millions d'€ en 2026, trois

conditions devront être réunies. D'abord, la capacité à contracter des emprunts en limitant à 22 millions d'€ en fin de mandat le stock de dette de la commune (afin de ne pas endetter la ville par rapport au montant de dette constaté en 2021 à 19,8 Millions d'€). Ensuite, la nécessité d'obtenir un haut niveau de subventionnement grâce notamment à une éventuelle contractualisation pluriannuelle avec les partenaires financiers. Enfin, il s'agira de réaliser plusieurs cessions foncières d'ici la fin du mandat. Grâce à une politique foncière active, la ville a pu acquérir plusieurs terrains qu'elle doit revendre d'ici la fin du mandat et dont les recettes seront nécessaires au financement des investissements.

V. Point d'étape sur le plan pluriannuel d'investissement 2021-2026

L'architecture du plan pluriannuel d'investissement consistait à répartir les 85 Millions d'€ d'investissement visés sur le mandat en 5 grandes enveloppes :

1. **Opérations structurantes** : 35 millions d'€
2. **Maintenance du patrimoine communal** : 30 millions d'€
3. **Investissements thématiques** : 8 millions d'€
4. **Acquisitions foncières** : 7 millions d'€
5. **Opération ANRU - Canourgues** : 5 millions d'€

A mi-mandat, après trois années d'exercice et malgré le retournement de conjoncture dès 2022, plus de la moitié du volume d'investissement initialement projeté a été réalisé (49 millions d'€ sur les 85 millions d'€).

	2021	2022	2023	2024	2025	2026
Dépenses d'investissement hors dette	22 184	17 275	15 771	13 440	17 530	17 250
Programme d'investissement	22 184	17 275	10 371	13 440	17 530	17 250
Remboursement anticipé de dette (revolving)	0	0	5 400	0	0	0

Par conséquent, et compte-tenu des éléments précédemment présentés, ce plan pluriannuel d'investissement 2021-2026 et son volume initial de 85 millions d'€ seront réalisés et très certainement dépassés. Ceci témoigne, malgré les contraintes fortes et nouvelles, d'une capacité de

la commune à tenir ses objectifs d'investissements et d'être un acteur économique majeur au niveau local.

Au sein des grandes enveloppes indiquées ci-dessus, de nouveaux arbitrages devront être effectués concernant notamment les opérations structurantes qui avaient pu être mises en pause au regard du contexte fin 2022. Les autorisations de programme feront donc l'objet d'actualisations ou de révisions lors du conseil municipal de décembre 2023.

VI. Les orientations spécifiques à l'exercice 2024

Conformément à la trajectoire actualisée, le budget primitif pour l'exercice 2024 est en cours de préparation. Le présent rapport indique les principales orientations de l'exécutif municipal pour le budget 2024.

Pour établir le projet de budget 2024, les hypothèses suivantes ont été retenues :

- Maintien des concours financiers de l'État (dotations) et de la Métropole Aix-Marseille Provence (attribution de compensation maintenue en dehors d'éventuels nouveaux transferts de compétence et maintien de la DSC perçue dès 2023 sans tenir compte de l'augmentation prévisionnelle) ;
- Maintien des taux d'imposition pour lesquels la commune dispose d'une compétence (taxe foncière sur les propriétés bâties et non bâties) ;
- Évolution de la tarification en cohérence avec l'inflation prévisionnelle (+ 3%) ;
- Maintien du volume des subventions versées sur la base 2023 ;
- Stabilisation du montant des intérêts de la dette du fait de la diminution du stock de dette à fin 2023 ;
- Niveau d'investissement inscrit au budget prévisionnel compris aux alentours de 15 millions d'€, afin de viser une dépense réelle d'investissement au compte administratif 2023 de 13,4 millions d'€, et en prenant en compte un niveau de subvention de nos partenaires d'environ 15%.

Le projet de budget prévoira également, au titre des dépenses de personnel, une augmentation conforme à la trajectoire financière révisée et qui tiendra compte à la fois de l'évolution du point d'indice des fonctionnaires en année pleine ainsi que de la non-reconduction de postes à la suite de départs en retraites ou de ruptures conventionnelles ne nécessitant pas un remplacement. Enfin, il

sera prévu une augmentation du chapitre 012 liée aux mesures qui pourraient être prises dans les prochaines semaines en matière de soutien au pouvoir d'achat des agents de la collectivité.

En matière d'investissement, le détail des opérations sera présenté lors du conseil municipal de décembre 2023 lors du vote du budget primitif 2024.

Compte tenu de ces hypothèses, et suivant la trajectoire préalablement présentée, les prévisions suivantes peuvent être présentées pour la préparation du budget primitif 2023 :

<i>En K €</i>	2017	2018	2019	2020	2021	2022	Projections CA 2023	<i>Hypothèses BP 2024</i>
Excédent brut courant	6 201	7 692	8 366	8 089	9 361	5 620	7 017	
Épargne nette	4 670	5 417	5 924	5 679	7 671	2 779	6 519	
Dettes	17 586	17 000	17 418	17 352	19 765	22 128	17 294	

La diminution projetée de l'excédent brut courant ainsi que de l'épargne nette en 2024 est notamment justifiée par la non-reconduction de la dotation exceptionnelle qu'il est prévu de percevoir en 2023.

VII. Éléments relatifs au personnel communal

Conformément au Décret n° 2016-841 du 24 juin 2016 relatif au contenu ainsi qu'aux modalités de publication et de transmission du rapport d'orientation budgétaire, la ville de Salon-de-Provence étant concernée par les mesures complémentaires applicables aux communes de plus de 10 000 habitants, le rapport d'orientations budgétaires est complété par des éléments relatifs au personnel communal.

Comme l'année précédente, en raison du calendrier budgétaire 2024 et le vote du budget 2024 en décembre 2023, les données présentées ci-dessous sont établies au 01/10/2023.

A noter la création du budget annexe du Théâtre Municipal, au 1er juillet 2023 : par délibération du 24/05/2023, une régie autonome a été créée. Conformément à ses statuts, elle a pour objet exclusif la gestion et l'organisation de spectacles vivants gratuits et payants au sein du Théâtre Municipal Armand et sur l'ensemble du territoire de la commune de Salon-de-Provence, dans les lieux culturels prévus à cet effet tels que le Théâtre Municipal Armand, l'espace Charles Trenet mais également dans des espaces publics tels que notamment la Place Morgan et le Château de l'Empéri. Ce nouveau mode d'organisation et de gestion permet de rester attaché au service public tout en favorisant l'optimisation de l'action culturelle et une meilleure réactivité dans les choix de gestion quotidiens.

De ce fait, les comparaisons avec 2023 ne sont pas à périmètre constant.

Structure des effectifs au 1^{er} octobre 2023 pour le Budget principal de la commune exclusivement

Par sexe

	31/10/2022		01/10/2023	
	EFFECTIFS	%	EFFECTIFS	%
HOMME	406	39,00%	390	38,20%
FEMME	635	61,00%	631	61,80%
TOTAL	1041	100,00%	1021	100,00%

La part de féminisation n'est plus inférieure à la moyenne de la FPT de 61,3% (source RAPPORT ANNUEL SUR L'ÉGALITÉ PROFESSIONNELLE ENTRE LES FEMMES ET LES HOMMES DANS LA FONCTION PUBLIQUE 2019).

La diminution des effectifs est en partie justifiée par la création du BP du Théâtre qui vient réduire les effectifs globaux.

Par catégorie de personnel et par temps de travail effectifs permanents (titulaire/stagiaire/cdd/cdi)

	31/10/2022				01/10/2023			
	EFFECTIF	TNC	DONT TP	% DE TNC ET TP	EFFECTIF	TNC	DONT TP	% DE TNC ET TP
CATEGORIE A	65	6	5	16,92%	60	5	5	16,67%
CATEGORIE B	108	4	13	15,74%	117	13	12	21,37%
CATEGORIE C	724	98	65	22,51%	717	97	63	22,32%
SANS CATEGORIE	144	0	0	0,00%	127	2	0	1,57%
TOTAL	1041	108	83	18,35%	1021	117	80	19,29%

CATEGORIE A+B+C	31/10/2022	01/10/2023
TEMPS COMPLETS	787	779
DONT TEMPS PARTIEL	83	80
TEMPS NON COMPLET	108	117
TOTAL	895	896

Au niveau des effectifs, la collectivité souhaite stabiliser son organisation mais doit également être vigilante à adapter ses besoins toujours au plus près de l'évolution de son territoire et des besoins à la population.

Au 01/10/2023, la collectivité recensait 1 021 agents tous statuts confondus, soit une vingtaine d'agents de moins par rapport à 2022. L'explication tient en parti à la création du budget annexe du théâtre en juillet 2023.

La commune privilégie toujours le non-remplacement systématique des départs à la retraite des agents et la montée en compétences d'agents en interne dans une logique de promotion et de déroulé de carrière.

Par catégorie de personnel rémunéré

STATUTS	31/10/2022		01/10/2023	
	EFFECTIFS	EN %	EFFECTIFS	EN %
TITULAIRE ET STAGAIRE	721	69,26%	682	66,80%
CDI	34	3,27%	27	2,64%
CDD	141	13,54%	185	18,12%
CAE/PEC	11	1,06%	10	0,98%
APPRENTI	5	0,48%	6	0,59%
VACATAIRE ET HORAIRE	129	12,39%	102	9,99%
CHOMEUR INDEMNISE			9	0,88%
TOTAL	1041	100,00%	1021	100,00%

La structure globale est composée de 87.56 % d'emplois permanents, dont 66.80 % sont des fonctionnaires, 2.64 % sous CDI, et 18.12 % en CDD de droit public. A noter l'augmentation des CDD (+ 44) du fait de la contractualisation des agents vacataires à la Direction Education Jeunesse, mais aussi du changement de statut des professeurs du conservatoire ainsi que la récupération du personnel des ALSH.

Selon le rapport 2019 de la fonction publique, la moyenne nationale dans la FPT est de 77,5% de fonctionnaires et de 70,6% de fonctionnaires pour les trois fonctions publiques.

La gestion prévisionnelle des emplois et des compétences

La prospective des vacances de poste à venir permet à la collectivité de s'interroger sur la meilleure allocation possible des postes en fonction des ressources dont elle dispose.

Dans ce cadre, un travail de fond a été engagé afin d'anticiper ces vacances de poste et proposer les stratégies les plus adéquates pour les pourvoir.

C'est ainsi que la collectivité cherche à trouver le meilleur équilibre entre l'accès aux ressources internes (mobilité interne, reclassement) et le recrutement externe.

La formation est également au cœur des priorités de la Ville, et le plan de formation prévoit à cet effet une part importante consacrée à l'accompagnement des agents dans des nouvelles fonctions, permettant ainsi à des agents en cours de reclassement d'accéder à des parcours personnalisés.

Dépenses de personnel - Masse salariale

Le compte administratif 2023 n'étant pas clôturé, il n'est pas possible de donner le montant exact qui sera mentionné, mais une projection peut être envisagée hors possibles mesures en faveur du pouvoir d'achat.

	CA 31/12/ 2022	PROJECTION CA 2023
MASSE SALARIALE CHAPITRE 012	39 039 828,60 €	39 921 873,00 €
VARIATIONS EN €		+ 882 044,40 €
VARIATIONS EN %		+ 2,26%

La masse salariale augmenterait de + 882 k€ en 2023 par rapport au CA 2022.

Cette augmentation s'explique essentiellement par le dégel du point d'indice qui s'est effectué en juillet 2022 et de fait par l'absorption en année pleine en 2023, ainsi que la nouvelle revalorisation du point d'indice en juillet 2023 malgré le glissement des agents de la ville vers le Budget annexe de la RESTAURATION COLLECTIVE et la création du budget annexe du THEATRE.

A noter que l'évolution 2023 du point d'indice au 1^{er} juillet a été intégrée dans une DM en cours d'année mais aussi par le choix politique de ne pas remplacer tous les départs à la retraite.

Heures supplémentaires

HEURES SUPPLEMENTAIRES	2022	total 31/10/22	2023	total 01/10/23	écarts 2023/2022
MONTANTS TITULAIRES	531 577,33 €	590 958,53 €	486 851,02 €	543 866,58 €	- 47 091,95 €
MONTANTS NON TIT	59 381,20 €		57 015,56 €		
NB HEURES TIT	21362,9	24177,40	18 986,8	21 673,10	-2 504,30
NB HEURES NON TIT	2814,5		2 686,3		

Les périodes de référence n'étant pas identiques, elles peuvent expliquer l'écart.

Les heures supplémentaires sont une variable non négligeable et les heures sont liées à l'indice majoré de l'agent qui les effectue.

Rémunération par catégories pour les fonctionnaires et les non titulaires de droit public

Le BP 2023 consacré aux charges de personnels (chapitre 012) a été voté et ajusté par le budget supplémentaire (+76 943 €) pour un montant total de 40 376 943 €. Il pourrait être ajusté pour tenir compte d'éventuelles mesures en faveur du pouvoir d'achat.

Pour 2024, différents éléments doivent être pris en considération comme les évolutions structurelles du GVT (glissement vieillesse technicité) soit les avancements d'échelons, de grade et de promotion interne.

Le BP proposé pour 2024 serait de **40 061 000 €**.

Agents bénéficiaires de la NBI par catégorie

NBI	31/10/2022			01/10/2023		
	CAT A	CAT B	CAT C	CAT A	CAT B	CAT C
NB AGENTS BENEFICIAIRES	35	60	268	36	54	264
MONTANT MOYEN	116,00 €	79,00 €	59,00 €	116,00 €	74,00 €	60,00 €

La NBI est attribuée par décret notamment aux encadrants, au personnel exerçant des missions d'accueil à titre principal, aux agents travaillant en quartiers sensibles et à certains régisseurs.

Durée du temps de travail

Au sein de la Fonction Publique Territoriale, le régime de droit commun relatif au temps de travail est fixé par l'article 7-1 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la fonction Publique Territoriale et précisé par l'article 1 du décret n°2000-815 du 25 Aout 2000 relatif à l'aménagement et la réduction du temps de travail.

La date d'entrée en vigueur du protocole sur le temps de travail à savoir 1607 heures est applicable depuis le **12/09/2022** pour la Ville de Salon-de Provence.

VIII. Les éléments relatifs aux budgets annexes de la commune

Bien que le principe d'unité budgétaire implique que toutes les recettes et toutes les dépenses doivent figurer sur un document unique regroupant toutes les opérations budgétaires et financières de la collectivité, il est parfois nécessaire de créer des budgets dits « annexes » pour l'exploitation de services publics. Les budgets annexes doivent être produits à l'appui du budget principal et adoptés simultanément.

Dans un souci de parfaite transparence, les Budgets annexes intégreront dans l'avenir la refacturation d'une quote part des services généraux de la ville à leur activité.

La situation des budgets annexes M4 boutiques des musées et M4 pompes funèbres n'appellent pas d'observations spécifiques. Ils ne mobilisent aucun crédit de personnel. Il n'y a pas d'investissement prévu sur ces budgets pour 2023 qui permettent uniquement de suivre, soit les stocks des boutiques, soit les stocks des caveaux commercialisés par la ville. La DGFIP et la Direction des finances travaillent également actuellement de concert pour prendre en compte l'ensemble des contraintes réglementaires en terme de création budgétaire qui pourraient se traduire par la création de nouveau BA.

1. Les données financières relatives au budget annexe de la restauration collective (BA RC)

Le budget de la restauration collective a été créé au 1er janvier 2022 pour tenir compte des obligations fiscales. Cette création a profondément modifié le périmètre de la collectivité et ne facilite pas les comparaisons entre 2021 et 2022. Au terme de sa 1^{ère} année de fonctionnement, le BA RC a affiché un résultat global positif de + 50 k€ (déficit de fonctionnement de -27 648 € et excédent d'investissement de + 77 695 €). En 2023, le budget prévisionnel a été ajusté par un budget supplémentaire et une décision modificative pour tenir compte notamment de l'augmentation du point d'indice, des effets de l'inflation sur l'alimentation et des besoins en investissements. Une autorisation de programme maintenance a été créée pour la prise en charge des travaux d'entretien de l'équipement. Ces dépenses nouvelles ont été équilibrées par la subvention d'équilibre de la ville et une augmentation des produits des services en lien avec la revalorisation des tarifs.

Concernant le BP du BA RC, la stratégie retenue pour 2024 consiste à maintenir la subvention du budget principal, la compensation des effets de la conjoncture impliquera par conséquent des économies de fonctionnement internes. L'augmentation déjà approuvée des

recettes de tarification participe aussi à cette dynamique. Le budget devrait s'équilibrer en dépenses et en recettes de fonctionnement aux alentours de 2,5 M€. Aucun investissement significatif ne sera prévu sur 2023, seuls des crédits pour du renouvellement de matériel et des travaux d'entretien seront programmés ainsi qu'une étude.

Les éléments relatifs aux personnels affectés au budget annexe de la restauration collective (BA RC)

	01/10/2023	
	EFFECTIFS	%
HOMME	17	50%
FEMME	17	50%
TOTAL	34	100,00%

Le Budget annexe RC compte, au 01/10/23, 34 agents. Tous les agents sont à temps complets, seuls 3 agents sont à temps partiels.

	CA 2022	CA AU 30/09/2023	PROJECTION 31/12/23
MASSE SALARIALE CHAPITRE 012	1 333 522,86 €	991 507,52 €	1 344 816,00 €
VARIATIONS EN €	10 648,14 €	- 101 576,31 €	11 293,14 €
VARIATIONS EN %			0,85%

Suite aux décisions modificatives courant 2023 (+19 k€), en lien notamment avec le dégel du point d'indice, le budget de la RC a été augmenté par décisions modificatives à hauteur de 1 360 k€.

Pour 2024 le budget étant construit de manière nominative, les effectifs restant stables, il n'augmentera en 2024 que de manière limitée à la suite de la hausse du point d'indice et aux différentes revalorisations qui pourront être faites, voir des mesures en faveur du pouvoir d'achat.

2. Les données financières relatives au budget annexe du Centre de Formation des Apprentis.

Le budget du CFA suit le principe de l'annualité budgétaire basé sur l'année civile alors qu'il fonctionne sur une année scolaire (septembre à juin).

Il présentera en 2024, comme en 2023, une situation positive du fait de la bonne dynamique de l'apprentissage, le CFA accueillant plus de 240 apprentis. Les difficultés d'encaissement des recettes des OPCO restent importantes malgré un travail conjoint des services administratifs du CFA et de la DIRFI.

Le BP de 2024 sera un budget de quasi-reconduction se situant en dépenses et en recettes de fonctionnement à environ 2,4 M €. Une hausse du budget la RH est prévue pour permettre le dédoublement des classes d'apprentis en fonction des besoins. La reprise des résultats fin du premier semestre 2023 sera l'occasion d'actualiser ce budget en tenant compte des perspectives du nombre d'apprentis de la rentrée 2024.

Les projets d'investissement sont en cours de finalisation entre les services et seront fonctions des subventions déjà notifiées ou à venir notamment de la Région, respectant scrupuleusement le principe selon lequel les nouveaux investissements doivent bénéficier de subventions. Le budget du CFA ne nécessite pas de participation financière du BP principal.

Les éléments relatifs aux personnels affectés au budget annexe du CFA

	31/10/2021		31/10/2022		01/10/2023	
	EFFECTIFS	%	EFFECTIFS	%	EFFECTIFS	%
HOMME	8	40,00%	9	39,13%	8	33,33%
FEMME	12	60,00%	14	60,87%	16	66,67%
TOTAL	20	100,00%	23	100,00%	24	100,00%

STATUTS	31/10/2021		31/10/2022		01/10/2023	
	EFFECTIFS	EN %	EFFECTIFS	EN %	EFFECTIFS	EN %
TITULAIRE ET STAGIAIRE	4	20,00%	4	17,39%	5	21,74%
CDD	9	45,00%	12	52,17%	12	52,17%
CDI	2	10,00%	2	8,70%	2	8,70%
CAE	0	0,00%	0	0,00%	0	0,00%
CEA	0	0,00%	0	0,00%	0	0,00%
APPRENTI	0	0,00%	0	0,00%	0	0,00%
VACATAIRE ET HORAIRE	5	25,00%	5	21,74%	5	21,74%
TOTAL	20	100,00%	23	100,00%	24	104,35%

	31/10/2022				01/10/2023			
	EFFECTIF	TNC	DONT TP	% DE TNC ET TP	EFFECTIF	TNC	DONT TP	% DE TNC ET TP
CATEGORIE A	14	12	0	85,71%	14	11	0	78,57%
CATEGORIE B	2	0	0	0,00%	4	0	0	0,00%
CATEGORIE C	2	0	1	50,00%	1	0	1	100,00%
SANS CATEGORIE	5	0	0	0,00%	5	0	0	0,00%
TOTAL	23	12	1	56,52%	24	11	1	50,00%

Le CFA de Salon est géré depuis plus de 50 ans par la Municipalité de Salon-de-Provence. Il accueille les apprentis en externat du CAP au BTS en alternance sous contrat d'apprentissage. Il

est animé par une vingtaine de professeurs expérimentés. Compte tenu de la spécificité du Budget du CFA le personnel est majoritairement sous contrat, seuls 4 agents sont Titulaires.

	CA au 31/10/2022	CA 2022	CA au 30/09/2023	PROJECTION CA 2023
MASSE SALARIALE CHAPITRE 012	643 953,54 €	787 308,71 €	656 487,02 €	890 816,00 €
VARIATIONS EN €	- 144 078,03 €		12 533,48 €	103 507,29 €
VARIATIONS EN %	-18,28%		1,59%	13,15%

3. Les données financières relatives au budget annexe du Théâtre

Par délibérations du 24 mai 2023, le conseil municipal a approuvé la création de la régie autonome du Théâtre municipal Armand et du Territoire communal de Salon-de-Provence ainsi que la création du budget annexe M57 « Régie autonome du Théâtre Armand et du Territoire communal de Salon-de-Provence », assujetti à la TVA, à compter du 1er juillet 2023. Par délibération du 28 juin 2023, le budget annexe de la Régie autonome du Théâtre Armand et du Territoire communal de Salon-de-Provence 2023 a été adopté pour 6 mois de fonctionnement. Il s'équilibrait en dépenses et en recette à 520 332,00 € H.T compte tenu de son assujettissement à la TVA.

La balance générale s'établit comme suit :

Total de la section d'exploitation :	485 332,00 € H.T.
Total de la section d'investissement :	35 000,00 € H.T.

Les dépenses concernent notamment : les contrats de cession des spectacles et les prestations annexes, ainsi que les dépenses annexes (transports, catering...), les dépenses courantes pour le fonctionnement du théâtre (maintenance, frais divers...), les dépenses de personnel, les dépenses d'investissement pour le renouvellement d'équipement et les amortissements le cas échéant. Les recettes concernent la vente des abonnements et les recettes de billetterie.

Les éléments relatifs aux personnels affectés au budget annexe du Théâtre

	01/10/2023	
	EFFECTIFS	%
HOMME	4	33,33%
FEMME	8	66,67%
TOTAL	12	100,00%

12 agents travaillent à temps complets dont 1 catégorie A, 2 catégorie B, 1 catégorie C et 8 agents vacataires. Le personnel intermittent du spectacle est intégré à ce BA.

Le budget voté sur le chapitre 012 pour 2023 est de 188 357€ pour 6 mois de fonctionnement. Au 30/09/2023 le montant mandaté est de 35 826.73€.

Pour l'exercice 2024, ce budget sera effectif pour la première fois sur une année pleine. La masse financière qu'il représente augmentera donc de fait. Il nécessitera plusieurs arbitrages d'ici le vote du budget primitif, en tenant compte des premières semaines d'expérience de mise en œuvre de ce budget et après avis du conseil d'exploitation.